

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

IENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

présente demande émane du réseau :

Communauté française  
provincial et communal

- (1) Libre confessionnel  
 (1) Libre non confessionnel

Date et signature (2)

du responsable pour le réseau (2)

tulé de l'unité de la section : (2)

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :

**Préparateur en tôlerie et peinture de carrosserie**

DE (3)

2740 00 U R E 1

nalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

capacités préalables requises :

Sans objet (pas d'annexe n° 2)

classement de l'unité de formation :

1) Enseignement secondaire de :  
du degré .

- (1) transition  
 (1) inférieur

- (1) qualification  
 (1) supérieur

2) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

**Sur le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur**

Position de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui       (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme :

- 8.1. Erudiant  
8.2. Chargé de cours

Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile  
(2) A compléter  
(3) Réservé à l'Administration

l'unité de formation : (3)

braire minimum de l'unité de formation :

étudiant : (2) 20 périodes  
mbre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.  
Encadrement de l'épreuve intégrée :

Code U  
Z

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant	- par groupe d'étudiants (1) (2)
paration de l'épreuve intégrée de la section	P.P.	O	2	2
preuve intégrée de la section	C.T.	I	2	12
	P.P.	O	4	4
	C.T.	I	20	20
Total des périodes				

nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

2. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Signature :

Date : .....

- (1) Biffer la mention utile  
(2) A compléter  
(3) Réserve à l'Administration

### 3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 3.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, la formation permettra :

- 3.1.1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 3.1.2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 3.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant de démontrer sa faculté d'intégrer l'ensemble des compétences reprises dans la fixation des capacités terminales des unités déterminantes.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques, un groupe ne devrait pas dépasser 13 étudiants.

## 8. PROGRAMME

### 8.1. ETUDIANT

L'étudiant sera capable de réaliser un travail de "tôlerie soudure" et un travail de "préparation à la peinture" représentatifs des capacités terminales des unités déterminantes.

Ces réalisations ne seront pas nécessairement d'une grande ampleur mais devront être proches d'une qualité commercialisable.

L'étudiant devra préalablement :

- Etablir un mode opératoire succinct de chaque réalisation;
- Etablir une liste des matières d'oeuvre.

Après le travail, l'étudiant devra être capable de justifier les aspects technologiques des réalisations.

## 8.2. PROGRAMME DES CHARGES DE COURS

Les enseignants seront chargés :

- d'expliquer le rôle de l'épreuve intégrée;
- de présenter, par écrit, des travaux à réaliser;
- de corriger les méthodes de travail et d'apporter les remédiations nécessaires;
- de mettre à disposition les outillages, équipements et matières d'oeuvre nécessaires aux réalisations;
- de superviser les travaux;
- d'interroger succinctement les étudiants sur les aspects méthodologiques et technologiques des réalisations.

## 9. CAPACITES TERMINALES

Les réalisations, la préparation du travail, les aspects méthodologiques et technologiques permettant d'arriver à des résultats, devront permettre à l'étudiant de prouver qu'il intègre les capacités terminales des unités déterminantes de la section.

Le degré de maîtrise sera atteint si les travaux sont présentés dans le respect :

- des critères de qualité prédéfinis ;
- du temps alloué ;
- des règles de sécurité et d'hygiène générales.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "PREPARATEUR EN TOLERIE ET PEINTURE DE CARROSSERIE"

10. CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.